

Etats financiers annuels de SICAV

GENERALE OBLIG SICAV

GENERALE OBLIG SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes DELTA CONSULT représenté par M. Moez AKROUT.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	<u>9 455 847,974</u>	<u>12 200 614,400</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 681 567,184	11 422 307,688
Titres des Organismes de Placement Collectif		774 280,790	778 306,712
Placements monétaires et disponibilités		<u>2 975 689,727</u>	<u>3 942 707,341</u>
Placements monétaires	5	998 117,798	2 500 755,523
Disponibilités		1 977 571,929	1 441 951,818
Créances d'exploitation	6	<u>7 212,767</u>	<u>16 601,343</u>
TOTAL ACTIF		<u>12 438 750,468</u>	<u>16 159 923,084</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	26 917,497	35 777,484
Autres créditeurs divers	8	18 925,622	17 813,427
TOTAL PASSIF		<u>45 843,119</u>	<u>53 590,911</u>
ACTIF NET			
Capital	9	11 908 778,851	15 532 905,637
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		39,164	148,231
Sommes distribuables de l'exercice		484 089,334	573 278,305
ACTIF NET		<u>12 392 907,349</u>	<u>16 106 332,173</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>12 438 750,468</u>	<u>16 159 923,084</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2016</i>	<i>Année 2015</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>546 347,011</u>	<u>525 151,854</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		519 362,149	495 044,959
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		26 984,862	30 106,895
Revenus des placements monétaires	11	<u>128 348,281</u>	<u>281 478,029</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>674 695,292</u>	<u>806 629,883</u>
Charges de gestion des placements	12	(91 187,501)	(115 507,125)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>583 507,791</u>	<u>691 122,758</u>
Autres charges	13	(26 212,016)	(29 510,953)
Autres produits		9,147	14,904
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>557 304,922</u>	<u>661 626,709</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(73 215,588)	(88 348,404)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>484 089,334</u>	<u>573 278,305</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		73 215,588	88 348,404
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		27 746,821	(2 770,190)
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 320,054)	5 224,885
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>583 731,689</u></u>	<u><u>664 081,404</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2016</i>	<i>Année 2015</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>583 731,689</u>	<u>664 081,404</u>
Résultat d'exploitation	557 304,922	661 626,709
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	27 746,821	(2 770,190)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 320,054)	5 224,885
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(389 822,832)</u>	<u>(488 160,625)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(3 907 333,681)</u>	<u>497 237,378</u>
Souscriptions		
- Capital	26 518 564,000	31 602 224,975
- Régularisation des sommes non distribuables	22 325,212	(10 393,025)
- Régularisation des sommes distribuables	909 732,622	925 482,475
Rachats		
- Capital	(30 159 912,000)	(30 954 173,738)
- Régularisation des sommes non distribuables	(31 530,765)	7 552,644
- Régularisation des sommes distribuables	(1 166 512,750)	(1 073 455,953)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(3 713 424,824)</u>	<u>673 158,157</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	16 106 332,173	15 433 174,016
En fin de l'exercice	12 392 907,349	16 106 332,173
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	157 694	151 115
En fin de l'exercice	120 726	157 694
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>102,653</u>	<u>102,137</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4,07%</u>	<u>3,56%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la GENERALE-OBLIG SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », le dépositaire étant l'ATB.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et / ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 9.455.847,974, s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif net
Obligations et valeurs assimilées		8 470 995,500	8 681 567,184	70,05%
Obligations des sociétés		8 470 995,500	8 681 567,184	70,05%
EO AIL 2012/1	3 000	60 000,000	61 822,685	0,50%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	240 000,000	245 955,682	1,98%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	400 000,000	410 185,644	3,31%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	30 000,000	31 163,385	0,25%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	400 020,000	405 177,027	3,27%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	159 930,000	161 706,669	1,30%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	159 930,000	161 592,245	1,30%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	179 940,000	182 413,518	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2014	1 000	80 000,000	83 971,409	0,68%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	300 000,000	301 994,959	2,44%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	320 000,000	329 686,122	2,66%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	3 600	72 000,000	72 016,566	0,58%
EO ATL 2011	2 000	120 000,000	125 295,082	1,01%
EO ATL 2012-1	1 000	20 000,000	20 579,617	0,17%
EO ATL 2012-1	800	16 000,000	16 463,693	0,13%
EO ATL 2013-2	1 000	80 000,000	80 593,359	0,65%
EO ATL 2013-2	500	40 000,000	40 296,679	0,33%
EO ATL 2014-2 CAT B	1 500	90 000,000	93 224,021	0,75%
EO ATL 2014-3	2 000	160 000,000	168 691,409	1,36%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	300 000,000	315 295,082	2,54%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	40 000,000	41 857,050	0,34%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	40 000,000	40 077,326	0,32%
EO TJR LEASING 2015-2 CAT A	2 000	160 000,000	160 189,019	1,29%
EO BTK 2009	1 000	59 975,500	62 027,524	0,50%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	85 720,000	86 276,311	0,70%
EO CIL SUB 2008	4 000	240 000,000	253 387,541	2,04%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	80 000,000	82 914,192	0,67%
EO CIL 2013/1	250	10 000,000	10 039,890	0,08%
EO CIL 2013/1	130	5 200,000	5 220,743	0,04%
EO CIL 2013/1	170	6 800,000	6 827,126	0,06%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 281,096	0,16%
EO HL 2012/1	1 000	20 000,000	20 281,096	0,16%
EO HL 2013/1	2 000	80 000,000	82 770,586	0,67%
EO HL 2013/2	750	45 000,000	47 181,245	0,38%
EO HL 2013/2	750	45 000,000	47 181,245	0,38%
EO HL 2014/1 CAT A	1 500	90 000,000	90 950,696	0,73%
EO HL 2014/1 CAT A	1 000	60 000,000	60 633,798	0,49%
EO HL 2015/1	3 000	240 000,000	241 502,545	1,95%
EO HL 2015/2	3 500	350 000,000	366 373,096	2,96%

EO HL 2015/2	500	50 000,000	52 339,014	0,42%
EO HL 2016/2	2 000	200 000,000	201 140,165	1,62%
EO TL 2012/2	1 000	40 000,000	41 938,886	0,34%
EO TL 2011/3	2 000	40 000,000	41 728,787	0,34%
EO TL 2012-1	2 500	50 000,000	51 462,521	0,42%
EO SUB TL 2013 /2 CAT A	1 000	60 000,000	63 190,623	0,51%
EO TL 2014-1	1 000	60 000,000	62 348,186	0,50%
EO TL 2014/2	3 000	180 000,000	180 506,367	1,46%
EO UIB 2009/1	2 000	106 620,000	108 779,274	0,88%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	187 500,000	190 813,973	1,54%
EO UIB 2011/2	4 000	171 360,000	178 807,324	1,44%
EO SUB UIB 2015	7 000	560 000,000	577 892,998	4,66%
EO UIB SUB 2016	3 000	300 000,000	300 000,000	2,42%
EO BTE 2011	1 000	60 000,000	62 379,702	0,50%
EO EL WIFAK 2013	1 000	40 000,000	41 510,225	0,33%
EO UNIFACTOR 2013	1 500	60 000,000	60 727,233	0,49%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	100 000,000	105 064,372	0,85%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	100 000,000	104 587,845	0,84%
EO SUB BH 2015 CAT A	2 000	160 000,000	165 631,297	1,34%
EO SUB BH 2015 CAT A	3 000	240 000,000	248 446,948	2,00%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	800 000,000	808 174,466	6,52%
Titres des Organismes de Placement Collectif		757 534,335	774 280,790	6,25%
Titres des OPCVM		744 008,635	760 677,774	6,14%
FINA O SICAV	2 350	244 023,401	243 579,850	1,97%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 652,308	0,90%
SICAV AXIS TRESORERIE	34	3 659,329	3 647,282	0,03%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	36 622,500	0,30%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 495,000	0,21%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	51 894,000	0,42%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	1 115	117 394,921	117 697,170	0,95%
MCP SAFE FUND	941	100 103,580	100 737,814	0,81%
SANADET SICAV	630	67 173,920	68 351,850	0,55%
Fonds commun de créances		13 525,700	13 603,016	0,11%
FCC BIAT - CREDIMMO 1 P2	100	13 525,700	13 603,016	0,11%
TOTAL		9 228 529,835	9 455 847,974	76,30%
Pourcentage par rapport à l'Actif				76,02%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	11 907 053,234	306 210,793	(12 649,627)	12 200 614,400	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations	1400 000,000			1400 000,000	
Titres OPCVM	307 597,580			307 597,580	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(2 123 939,500)			(2 123 939,500)	
Bons de trésor assimilables	(1 951 960,000)			(1 951 960,000)	22 721,70
Titres OPCVM	(297 480,079)			(297 480,079)	5 025,12
Titres des fonds Commun de Créances	(12 741,400)			(12 741,400)	
			(1 320,054)	(1 320,054)	
* Variations des plus ou moins values latentes					
* Variations des intérêts courus					
		(64 922,973)		(64 922,973)	
Soldes au 31 décembre 2016	9 228 529,835	241 287,820	(13 969,681)	9 455 847,974	27 746,821

Note 5 : Placements monétaires

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Certificats de dépôt	1 000 000	995 294,507	998 117,798	8,05%
Certificat de dépôt BTE au 13/01/2017 à 7,1%	1 000 000	995 294,507	998 117,798	8,05%
TOTAL		995 294,507	998 117,798	8,05%
Pourcentage par rapport au total des actifs				8,02%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 7.212,767 contre D : 16.601,343 au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 619,702	13 323,593
Intérêts sur obligations à recevoir	583,890	49,315
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	9,175	3 228,435
Total	<u>7 212,767</u>	<u>16 601,343</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 26.917,497 contre D : 35.777,484 au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du dépositaire	5 899,780	5 899,860
Rémunération du gestionnaire	21 017,717	29 877,624
Total	<u>26 917,497</u>	<u>35 777,484</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à D : 18.925,622 contre D : 17.813,427 au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	10 000,000	8 500,120
CMF	1 117,293	1 504,978
Etat retenue à la source	7 808,329	7 808,329
Total	<u>18 925,622</u>	<u>17 813,427</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	15 532 905,637
Nombre de titres	157 694,000
Nombre d'actionnaires	419,000

Souscriptions réalisées

Montant	26 518 564,000
Nombre de titres émis	269 224
Nombre d'actionnaires nouveaux	136,000

Rachats effectués

Montant	(30 159 912,000)
Nombre de titres rachetés	(306 192)
Nombre d'actionnaires sortants	(154)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(9 205,553)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	27 746,821
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 320,054)

Capital au 31-12-2016

Montant	11 908 778,851
Nombre de titres	120 726,000
Nombre d'actionnaires	401

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 546.347,011, contre D : 525.151,854 en 2015 et se détaillent comme suit :

	Année 2016	Année 2015
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations - intérêts	486 327,935	416 373,152
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts des BTA	33 034,214	78 671,807
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
Revenus des Titres OPCVM - Dividendes	26 110,591	28 507,111
Revenus des parts de Fonds communs de créances - intérêts	874,271	1 599,784
Total	546 347,011	525 151,854

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent à la clôture de l'exercice D : 128.348,281, contre D : 281.478,029 en 2015 et se détaillent ainsi :

	Année 2016	Année 2015
Intérêts des billets de trésorerie	-	26 828,241
Intérêts des dépôts à vue	29 064,856	57 494,331
Intérêts des certificats de dépôt	85 458,627	160 919,603
Intérêts des pensions livrées	13 824,798	36 235,854
Total	128 348,281	281 478,029

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent à la clôture de l'exercice D : 91.187,501 contre D : 115.507,125 en 2015 et se détaillent ainsi :

	Année 2016	Année 2015
Commission de gestion de la CGI	85 287,581	109 607,265
Rémunération du dépositaire	5 899,920	5 899,860
Total	91 187,501	115 507,125

Note 13 : Autres charges

Les autres charges totalisent à la clôture de l'exercice D : 26.212,016, contre D : 29.510,953 en 2015 et se détaillent ainsi :

	Année 2016	Année 2015
Honoraires commissaire aux comptes	11 635,689	10 104,204
Redevance CMF	14 455,545	19 310,790
Autres	120,782	95,959
Total	26 212,016	29 510,953

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

Données par action	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	5,589	5,115	3,929	4,361	4,051
Charges de gestion des placements	(0,755)	(0,732)	(0,565)	(0,642)	(0,632)
Revenus net des placements	4,833	4,383	3,364	3,719	3,419
Autres charges	(0,217)	(0,187)	(0,184)	(0,062)	(0,050)
Autres produits	-	-	0,002	-	0,001
Résultat d'exploitation (1)	4,616	4,196	3,182	3,657	3,369
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,606)	(0,560)	0,443	(0,018)	0,026
Sommes distribuables de l'exercice	4,010	3,635	3,625	3,639	3,395
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,230	(0,018)	0,093	0,132	0,019
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,011)	0,033	0,012	0,004	(0,027)

Frais de négociation de titres	-	-	0,011	(0,011)	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>0,219</u>	<u>0,016</u>	<u>0,117</u>	<u>0,125</u>	<u>(0,008)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,835	4,211	3,299	3,782	3,361
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,219</u>	<u>0,016</u>	<u>0,117</u>	<u>0,125</u>	<u>(0,008)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,076)	(0,018)	0,012	0,023	0,002
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,143</u>	<u>(0,002)</u>	<u>0,129</u>	<u>0,147</u>	<u>(0,006)</u>
Distribution de dividendes	<u>3,636</u>	<u>3,625</u>	<u>3,639</u>	<u>3,395</u>	<u>4,343</u>
Valeur liquidative	102,653	102,137	102,129	102,013	101,622
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,74%	0,72%	0,55%	0,63%	0,62%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,18%	0,18%	0,06%	0,05%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,92%	3,56%	3,55%	3,57%	3,33%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

Note 15 : Evènements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «GENERALE- OBLIG SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 41.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.438.750, un actif net de D : 12.392.907 et un bénéfice de D : 583.732, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE-OBLIG SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

- 3- A notre avis, les états financiers de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- 4- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » et l'« UIB » représentent respectivement à la clôture de l'exercice, 10,72% et 10,94% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- 5- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent au 31 Décembre 2016, 6,14% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- 6- Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°15 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 41.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Vérifications et informations spécifiques

- 7- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- 8- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 28 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Moez AKROUT